

Date : 20080829

Dossier : 06-T-16

Référence : 2008 CF 984

ENTRE :

RAYNALD BRYAR

demandeur

et

**DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES
HUMAINES DU CANADA (ASSURANCE-EMPLOI)**

défendeur

TAXATION DES FRAIS - MOTIFS

DIANE PERRIER, OFFICIER TAXATEUR

[1] Le 4 mai 2007, la Cour rejetait avec frais la demande de prorogation de délai du demandeur pour déposer une demande de contrôle judiciaire.

[2] Le 26 juillet 2007, la procureure du défendeur déposait son mémoire de frais et demandait à ce qu'il soit taxé sans comparution des parties. Le 6 juin 2008, nous faisons parvenir des lettres aux parties fixant un échéancier pour le dépôt de leurs représentations écrites. N'ayant reçu aucune représentation écrite, je suis maintenant prête à taxer le mémoire de frais selon la documentation au dossier.

[3] J'ai alloué pour les honoraires à être taxés la somme de 1 699,20\$. La partie défenderesse réclame pour l'article 5 – préparation et dépôt d'une requête contestée, y compris les documents et les réponses s'y rattachant (7 unités), pour l'article 6 – comparution lors d'une requête pour chaque heure (3 unités x 1,72 heures x 120\$) et pour l'article 26 – taxation du mémoire de frais (6 unités). J'ai alloué les honoraires tels que demandés à l'exception de la taxation parce que celle-ci n'est pas contestée.

[4] Les débours au montant de 25\$ m'apparaissent raisonnables dans les circonstances du dossier et ils seront alloués.

[5] Le mémoire de frais du défendeur présenté à 2 203\$ est alloué au montant de 1 724,20\$. Un certificat de taxation sera émis pour cette somme.

MONTRÉAL (QUÉBEC)
Le 29 août 2008

DIANE PERRIER
OFFICIER TAXATEUR

COUR FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

N° DU DOSSIER DE LA COUR : 06-T-16

Entre :

RAYNALD BRYAR

demandeur

ET

**DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES
HUMAINES DU CANADA (ASSURANCE-EMPLOI)**

défendeur

TAXATION DES FRAIS PAR ÉCRIT

LIEU DE TAXATION : Montréal (Québec)

MOTIFS DE DIANE PERRIER, OFFICIER TAXATEUR

DATE DES MOTIFS : 29 août 2008

PROCUREURS INSCRITS AU DOSSIER :

John Sims
Sous-procureur général du Canada
Ottawa (Ontario)

pour la partie défenderesse